

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1885

7 octobre 2006

SOMMAIRE

AD Corporate Services, S.à r.l., Pétange	90454	EBS Capital No. 1 S.A., Luxembourg	90445
Aircotech Luxembourg S.A., Lintgen	90453	Elettra Finance S.A., Luxembourg	90478
Aircotech Luxembourg S.A., Lintgen	90462	EuroNextra Investment Sicav, Luxembourg	90480
Alnitak, S.à r.l., Luxembourg	90454	European Internet Services, S.à r.l., Luxembourg	90444
Anturium Holding S.A., Luxembourg	90446	Extralicius Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	90463
Apex Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	90444	F1 Napier S.A., Luxembourg	90456
Apollo 3C, S.à r.l., Luxembourg	90443	F2 Napier S.A., Luxembourg	90456
Aros Sweden Residential, S.à r.l., Luxembourg	90436	Fiduciaire Joseph Treis, S.à r.l., Luxembourg	90459
Ashmore Sicav, Luxembourg	90457	Financière de l'Yser Holding S.A., Luxembourg	90436
B.A.R.T. S.A., Luxembourg	90445	Financière St. Vincent S.A., Luxembourg	90454
Bering Venture Capital A.G., Luxembourg	90445	Flunor, S.à r.l., Luxembourg	90467
Brasserie Am Breil, S.à r.l., Greiveldange	90449	Fortune Magique S.A., Luxembourg	90479
Budapest Real Estate Investors, S.à r.l., Luxembourg	90472	Garage Toussaint, S.à r.l., Mactum	90463
Captiva Capital II, S.à r.l., Luxembourg	90445	GDC Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	90446
Carlix S.A., Luxembourg	90466	Glacier Investment II Holdings, S.à r.l., Luxembourg	90437
Carlix S.A., Luxembourg	90467	Global Capital Corporation Holding S.A., Luxembourg	90456
Carlyle Eagle Investment, S.à r.l., Luxembourg	90434	Gummi-Roller, S.à r.l., Ehlerange	90459
CETP UC4 Finance, S.à r.l., Luxembourg	90438	Halter S.A., Luxembourg	90448
Chasselas Investissements S.A., Luxembourg	90437	Helarb C.C.N., S.à r.l., Luxembourg	90437
Chemtex Global S.A., Luxembourg	90444	Helarb Investments, S.à r.l., Luxembourg	90437
Citco C&T Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	90468	Helarb S.P.M., S.à r.l., Luxembourg	90442
Citibank International Plc (Luxembourg Branch), Bertrange	90443	IBC International Holdings S.A. Fulcrum, Luxembourg	90468
CM Capital Markets Europe S.A., Luxembourg	90449	International Aktiva S.A., Luxembourg	90443
Commandite Financière S.A., Luxembourg	90471	Ital-Rent, S.à r.l., Bertrange	90458
Commandite Financière S.A., Luxembourg	90472	KBW Luxembourg Holdings 2, S.à r.l., Luxembourg	90461
Comodoro Finance S.A., Luxembourg	90448	Kleck 2, S.à r.l., Lintgen	90473
Compagnia Finanziaria e Mercantile - Cofime Holding S.A., Luxembourg	90456	Koncerto S.A., Luxembourg	90456
Conversgroup (Luxembourg) Holding Company S.A., Luxembourg	90445	Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	90468
Dexia Participation Luxembourg S.A., Luxembourg	90463	Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	90470
DJ Advisory Services, S.à r.l., Luxembourg	90436	Lend Lease International Distressed Debt Fund S.C.A., Sicaf, Luxembourg	90443
Dredging International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	90446	Lux Marine, S.à r.l., Luxembourg	90458
E.D.T. S.A., Luxembourg	90449	Luxor Audit, S.à r.l., Luxembourg	90461
Eaglemax S.A., Luxembourg	90459	M.S.G. S.A., Troisvierges	90447

Malakoff Holding S.A., Luxembourg	90434	Société d'Investissements l'Occitane Internationale S.A., Luxembourg	90437
Malakoff Holding S.A., Luxembourg	90434	Société de Gestion Ampéra S.A., Luxembourg	90455
Maloran S.A., Luxembourg	90435	Société de Participations Ricordeau S.A., Luxembourg	90455
Mercurio Holding S.A., Luxembourg	90444	Société de Participations Ricordeau S.A., Luxembourg	90455
Monplaisir Assistance & Soins, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	90442	Sogelife Investment Fund, Sicav, Luxembourg	90461
Multi Media Distribution S.A., Luxembourg	90454	Sopafin (Luxembourg) S.A., Luxembourg	90450
Muskingham, S.à r.l., Luxembourg	90478	Stris S.A., Munsbach	90446
Newtown Holding S.A., Luxembourg	90435	Tea S.A., Luxembourg	90475
Newtown Holding S.A., Luxembourg	90436	UBS Islamic Fund Management Company S.A., Luxembourg	90457
Northern Trust Luxembourg Management Company S.A., Luxembourg	90460	UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	90458
Perlicence S.A., Luxembourg	90464	UBS Money Market Fund Management Company S.A., Luxembourg	90460
Perlicence S.A., Luxembourg	90465	UBS Short Term Invest Management Company S.A., Luxembourg	90462
Pingleton Holding, S.à r.l., Luxembourg	90446	Union & Will Holding S.A., Luxembourg	90455
Polena S.A., Luxembourg	90435	(Le) Vin Quotidien, S.à r.l., Dalheim	90474
ProLogis Poland XV, S.à r.l., Luxembourg	90435	Willette Corporation S.A., Luxembourg	90478
Resolution Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	90470	Xavier Meyrigne-Ce, S.à r.l., Luxembourg	90461
Resolution Luxembourg GP S.A., Luxembourg	90479	Xerial Holding S.A., Luxembourg	90470
Resolution (Luxembourg) S.C.A., Luxembourg	90479	Zender International S.A., Luxembourg	90464
Saley S.A., Luxembourg	90464		
Samorfin S.A., Luxembourg	90444		
Scottish Equitable International S.A., Luxembourg	90465		
Sea Bird Investments S.A., Luxembourg	90448		
Sebastian S.A., Luxembourg	90480		

CARLYLE EAGLE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.553.825,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.111.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11457, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARLYLE EAGLE INVESTMENT, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(085800.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

MALAKOFF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 83.585.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085830.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

MALAKOFF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 83.585.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085831.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

90435

MALORAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.637.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(081370.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ProLogis POLAND XV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.238.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07865, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassels

Gérant

(081457.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

POLENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.903.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081604.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

NEWTOWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 32.679.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, la dénomination figurant sur l'extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 avril 2006, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 9 mai 2006 sous la référence No L060040454 doit être lue de la manière suivante:

NEWTOWN HOLDING S.A.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082731.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

DJ ADVISORY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.139.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

(082730.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

NEWTOWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 32.679.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, la dénomination figurant sur l'extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 28 novembre 2002, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 5 mai 2006 sous la référence No L060039560 doit être lue de la manière suivante:

NEWTOWN HOLDING S.A.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082732.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

FINANCIERE DE L'YSER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.986.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(082733.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

AROS SWEDEN RESIDENTIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 117.732.

EXTRAIT

Par contrat de cession de parts sociales du 11 juillet 2006, PRECO III FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a acquis:

- une part sociale de la société AROS SWEDEN RESIDENTIAL, S.à r.l. transférée par PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P., une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO ACCOUNT III LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique; et

- une part sociale de la société AROS SWEDEN RESIDENTIAL, S.à r.l. transférée par PRECO III UK L.P., une société régie par le droit anglais, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO III GP LIMITED LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial-Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour AROS SWEDEN RESIDENTIAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082736.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

CHASSELAS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.076.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(082734.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS L'OCCITANE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.394.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(082735.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

HELARB C.C.N., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 100.605.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

J. Tulkens.

(082737.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

HELARB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 100.488.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

J. Tulkens.

(082738.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

GLACIER INVESTMENT II HOLDINGS, Société à responsabilité limitée holding.

Capital social: CHF 40.800,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.639.

Transfert du siège social du gérant unique de la Société

En date du 25 avril 2006, le gérant unique de la Société a décidé de transférer son siège social vers l'adresse suivante:
8-10, rue Mathias Hardt

L-1717 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

GLACIER INVESTMENT II HOLDINGS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS10014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083250.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

CETP UC4 FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 118.228.

 —
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 111.010 and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

CETP CO-INVESTMENT, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 114.415 and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1 B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two proxies given on June 27, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CETP UC4 FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of May and ends on the thirtieth of April of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the thirtieth of April 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the above-named parties have subscribed for the five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each as follows:

CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe to three hundred ninety-nine (399) shares and have them fully paid up in the amount of nine thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 9,975.-) by contribution in cash in the amount of nine thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 9,975.-),

CETP CO-INVESTMENT, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to one hundred and one (101) shares and have them fully paid up in the amount of two thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 2,525.-) by contribution in cash in the amount of two thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 2,525.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The shareholders resolve to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr. John Fenton Harris, Managing Director, born on April 29, 1960 in Washington D.C., United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, United States of America;

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America and with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. William Elias Conway, Managing Director, born on August 27, 1949 in Lowell, Massachusetts, United States of America with address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

2) The shareholders resolve to fix the address of the Company at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.010 et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

CETP CO-INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.415 et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentées par Monsieur Nicolas Cuisset, employé, ayant adresse professionnelle au 1 B, rue Heinshaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux procurations données le 27 juin 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiquées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CETP UC4 FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier mai et se termine le trente avril de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente avril 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune ont été souscrites comme suit:

CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, prénommée, déclare souscrire à trois cent quatre-vingt dix-neuf (399) parts sociales et les libérer intégralement au montant de neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 9.975,-) par versement en espèces de neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 9.975,-),

CETP CO-INVESTMENT, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire à cent une (101) parts sociales et les libérer intégralement au montant de deux mille cinq cent vingt-cinq Euro (EUR 2.525,-) par versement en espèces de deux mille cinq cent vingt-cinq Euro (EUR 2.525,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) Les associés décident de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur John Fenton Harris, administrateur de sociétés, né le 29 avril 1960 à Washington D.C., États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, États-Unis d'Amérique;

- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1957 à New York, États-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Monsieur William Elias Conway, administrateur de sociétés, né le 27 août 1949 à Lowell, Massachusetts, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, États-Unis d'Amérique.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Les associés décident de fixer l'adresse du siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 42, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(083163.3/211/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

HELARB S.P.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 92.666.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

J. Fulkens.

(082739.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

MONPLAISIR ASSISTANCE & SOINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5640 Mondorf-les-Bains, Montée Belle-Vue.

R. C. Luxembourg B 73.672.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(082753.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

INTERNATIONAL AKTIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.459.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

B. Zech.

(082743.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND S.C.A.,

Société d'investissement à capital fixe.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.952.

Le bilan au 31 décembre 2006, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND S.C.A.,

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

(082757.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH).

Siège social: E14 LB London United Kingdom, CitiGroup Centre, Canada Square, Canary Wharf.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 78.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 de la maison mère (CITIBANK INTERNATIONAL PLC), enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09553, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 8 août 2006.

Pour CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

M. Pecquet

Managing Director

(082764.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

APOLLO 3C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.037.

Extrait des résolutions des associés du 11 mai 2006

En vertu des résolutions prises par les Associés de APOLLO 3C, S.à r.l. (la «Société») le 11 mai 2006, il a été décidé de nommer Madame Anne Delord, résidant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 11 mai 2006, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

- Anne Delord

Luxembourg, le 12 mai 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082832.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

90444

SAMORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 60.252.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

FIRST TRUST, Société Anonyme

Signature

(082768.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

APEX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 110.956.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature.

(082770.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

EUROPEAN INTERNET SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.714.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

FIRST TRUST, Société Anonyme

Signature

(082772.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

CHEMTEX GLOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.435.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Signature.

(082797.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

MERCURIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.543.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 mai 2006 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Romanin Guido, Carraro Bruno en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082812.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

BERING VENTURE CAPITAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.012.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(082800.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

CONVERSGROUP (LUXEMBOURG) HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.644.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(082802.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

EBS CAPITAL No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 109.082.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(082808.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

B.A.R.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.048.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(082811.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 110.391.

Extrait des Résolutions des Associés du 14 juin 2006

Les associés de CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- de nommer Monsieur Michel van Krimpen (avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg) gérant de la société, et ce avec effet au 14 juin 2006;
- de nommer Monsieur Robert Kimmels (avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg) gérant de la société, et ce avec effet au 14 juin 2006;
- de nommer Monsieur Daniel Felsenthal (avec adresse professionnelle au 206-21 Herengracht, BS1016 Amsterdam, Pays-Bas) gérant de la société, et ce avec effet au 14 juin 2006;

Luxembourg, 30 juin 2006.

Alan Botfield

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082848.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

ANTURIUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.726.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Signature.

(082816.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

DREDGING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 56.556.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Signature.

(082818.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

STRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.045.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(082823.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

GDC IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 113.240.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Signature.

(082827.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

PINGLETON HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 114.490.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 21 juillet 2006

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 21 juillet 2006 entre les sociétés LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et SHR GROSVENOR SQUARE LLC le transfert suivant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. a cédé la totalité de ses parts, soit 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune, détenue dans PINGLETON HOLDING, S.à r.l., à SHR GROSVENOR SQUARE LLC, une société de droit américain, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, USA.

L'associé unique de la société est désormais: SHR GROSVENOR SQUARE LLC détenant 100 parts sociales d'un montant de 125 EUR chacune.

Fait à Luxembourg, le 26 juillet 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083744.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

M.S.G. S.A., Société Anonyme,
(anc. ATELIER HOFFMANN MARCEL S.A.).
Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R. C. Luxembourg B 99.997.

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ATELIER HOFFMANN MARCEL S.A. dont le siège est établi à L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 99.997.

La société a été constituée par acte authentique reçu par le notaire Camille Mines, alors notaire de résidence à Redange en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial C Numéro 237 du 12 février 2002. Ses statuts ont été changés pour la dernière fois le 14 décembre 2001 par acte passé par-devant Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert et publiée au Mémorial C de l'année 2002 à la page 26011 en date du 8. 2002.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Mario Dahmen, indépendant, demeurant à B-4780 Recht, Kaiserbaracke 4B. L'assemblée renonce à l'unanimité de désigner un secrétaire et des scrutateurs.

Les actionnaires déclarent d'abord ce qui suit et nous requièrent d'en dresser acte:

1) L'assemblée a été réunie avec l'ordre du jour suivant:

a) Approbation de cession de parts;

b) Changement du nom de la société,

et adaptation de l'article 1^{er} des statuts;

c) Changement de l'objet social et adaptation de l'article 2 des statuts;

d) Décharge aux anciens membres du conseil d'administration et commissaire et nominations des membres du conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes.

2) Tous les actionnaires, représentant l'intégralité des cinquante actions, sont présents ou représentés, de sorte que l'assemblée pourra valablement délibérer sans avoir à prouver que les convocations ont été expédiées suivant les règles légales et statutaires.

3) L'assemblée décide qu'elle est valablement constituée et aborde l'ordre du jour. Après discussion, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

a) L'assemblée approuve les transactions suivantes:

Monsieur Marcel Hoffmann, mécanicien, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Dürler 4, cède la totalité de ses parts, soit quarante parts à Monsieur Mario Dahmen, prénommé.

Madame Evelyne Hoffmann, épouse de Monsieur Alain Bongen, kinésithérapeute, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Dürler, cède la totalité de ses parts à savoir dix parts à Madame Sylvie Hoffmann, secrétaire de direction, épouse de Monsieur Mario Dahmen, demeurant à B-4780 Recht, Kaiserbaracke 4B.

Suite à ces transactions, les actions sont réparties comme suit:

Monsieur Mario Dahmen, prénommé	40 parts
Madame Sylvie Hoffmann, prénommée	<u>10 parts</u>
Total	50 parts

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de changer le nom de la société en M.S.G. S.A.

Par conséquent l'assemblée décide à l'unanimité de remplacer la deuxième phrase de l'article un des statuts par le texte suivant: «Der Name der Gesellschaft ist M.S.G. S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de changer l'objet social de la société et de changer en conséquence les trois premiers alinéas de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Zweck der Gesellschaft ist das Schneiden, die Formgebung und die Fertigung von Stein, der für den Baubereich, den Strassenbaubereich oder Dachabdeckungen bestimmt ist; Erdarbeiten und Parkanlagen, Bearbeitung von Rohsteinen, die von Steinbrüchen geliefert werden; Herstellung von Grabsteinen und Grabdenkmälern ggf. einschließlich deren Verlegung; Verlegung in Gebäuden oder anderen Bauten von folgenden Elementen: Wandverkleidungen, Verlegung von Bodenfliesen aus Keramik, Beton oder Naturstein, Verkleidung von Böden und Wänden mit Granit, Marmor oder Schiefer, die Installation von Ornamentkaminen oder anderen Ornamenten aus Marmor oder Stein; das Anbringen von Hausteine und Marmor an Bauten und den Handel mit Unmaßplatten aus Natur- und Dünstein sowie Baustoffgrosshandel»

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission des membres du conseil d'administration et du commissaire et leur donne pleine et entière décharge de l'exécution de leurs mandats.

L'assemblée générale élit à l'unanimité comme membres du conseil d'administration:

1. Monsieur Mario Dahmen, prénommé;

2. Madame Hoffmann Sylvie, prénommée;

3. Monsieur Mirko Dahmen, marbrier, demeurant à B-4780 Recht, 3, auf dem Sprung.

L'assemblée générale élit à l'unanimité comme commissaire la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE JOS THILL, ayant son siège social à L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les actionnaires comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Dahmen, E. Hoffmann, M. Hoffmann, S. Hoffmann, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2006, vol. 618, fol. 69, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 19 juillet 2006.

P. Probst.

(982364.3/4917/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 août 2006.

SEA BIRD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 36.340.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Signature.

(082829.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

HALTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.

R. C. Luxembourg B 67.249.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01080, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

(082891.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

COMODORO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.387.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2006

Conseil d'Administration:

L'assemblée extraordinaire du 23 mars 2006 a accepté la démission de leur mandat d'administrateur de Monsieur Daniel Van Meerbeeck, administrateur de sociétés, demeurant 105, route d'Arlon à L-8211 Mamer et de Monsieur Ernest Van Turenhout, administrateur de sociétés, demeurant 71A, boulevard Schuman à L-8340 Olm.

L'assemblée extraordinaire a décidé de nommer en leur remplacement jusqu'à l'assemblée générale de 2010, Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbrück et Madame Carine Bonert, épouse Reuter, secrétaire, demeurant 5, rue des Champs à L-3332 Fennange.

Suite à cette décision, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Rudi Dierick, ingénieur industriel, demeurant Brusselsestraat 288 boîte 9 à B-3000 Leuven
- Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbrück
- Madame Carine Bonert - épouse Reuter, secrétaire, demeurant 5, rue des Champs à L-3332 Fennange.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082923.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

E.D.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 96.126.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01091, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

(082892.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

CM CAPITAL MARKETS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.697.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01109, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

(082895.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

BRASSERIE AM BREIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 9, rue du Breil.
R. C. Luxembourg B 108.637.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Nicole Heinisch, indépendante, épouse de Monsieur Jean Linden, demeurant à L-5417 Ehnen, 8, rue Isidore Comes.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée BRASSERIE AM BREIL, S.à r.l., ayant son social à L-5423 Greiveldange, 9, rue du Breil, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 108.637, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 16 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167 du 8 novembre 2005, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Que la comparante Madame Nicole Heinisch, prénommée, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Elle déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société BRASSERIE AM BREIL, S.à r.l. et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée au gérant technique, Monsieur Paul Heinisch, prénommé, pour l'exercice de son mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Heinisch, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 28 juillet 2006, vol. 470, fol. 74, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlink.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2006.

M. Schaeffer.

(088037.3/5770/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

SOPAFIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 118.229.

STATUTS

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ivan Pictet, Associé de PICTET & Cie, GENEVE, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève (Suisse), 29, boulevard Georges Favon.

2.- La société PICTET & Cie, GENEVE, ayant son siège social à CH-1204 Genève (Suisse), 29, boulevard Georges Favon.

Tous deux sont ici représentés par Monsieur Patrick Schott, Directeur-adjoint de la banque PICTET & CIE (EUROPE) S.A., demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal,

en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination SOPAFIN (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est de CHF 10.000.000,- (dix millions de francs suisses), représenté par 100.000 (cent mille) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses), réparties comme suit: 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires A et 50.000 (cinquante mille) actions préférentielles sans droit de vote B.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

- L'autorisation d'acquérir est accordée en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social qui fixera le nombre maximum de parts sociales à acquérir et le prix de rachat des parts sociales en question. Chaque opération de rachat de parts sociales devra faire l'objet d'une autorisation spécifique;

- La valeur nominale des parts sociales acquises, y compris les parts sociales que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les parts sociales acquises par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit;

- Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

- Les acquisitions ne pourront être faites qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres parts sociales ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat;

Les parts sociales rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives.

Art. 9. Cession d'actions

9.1. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

9.2. Les actionnaires de chaque classe d'actions ne disposent pas, en cas de cession d'une d'entre elles, d'un droit préférentiel de rachat des actions cédées par rapport aux autres actionnaires en proportion de leur détention d'actions (ordinaires ou préférentielles sans droit de vote).

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. S'il n'est autrement disposé par la loi, les résolutions d'une assemblée d'actionnaires dûment convoquée sont prises à la simple majorité des actionnaires présents et votants.

16.3. Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour qu'ils puissent participer aux assemblées des actionnaires.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg ou tout autre endroit, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, qui sera désigné dans les avis de convocations, le 2^e lundi du mois de novembre à 11.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action ordinaire a droit à un vote sous réserve des limites imposées par la loi.

Chaque action préférentielle sans droit de vote a un droit de vote limité dès lors que l'assemblée Générale est appelée à se prononcer sur l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés, sur la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux actions sans droit de vote, sur la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires, sur la réduction du capital social de la société, la modification de son objet social, l'émission d'obligations convertibles, sa dissolution anticipée et sa transformation en une société d'une autre forme juridique.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le 1^{er} juillet d'une année et finit le 30 juin de l'année suivante.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Les profits seront entièrement à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires, en observant toutefois les prescriptions suivantes:

après paiement des frais divers et affectation à la réserve légale, un dividende sera octroyé aux actionnaires de la façon suivante:

a) un montant égal à 3% (trois pour cent) sera tout d'abord attribué aux détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote;

b) sur le surplus du bénéfice distribuable, s'il échet:

- 100% (cent pour cent) pourront être attribués aux détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote.

21.4. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

22.3. En ce qui concerne la liquidation, les droits accordés aux actions préférentielles, sont d'avoir un droit préférentiel pour le remboursement de la mise initiale des actionnaires et la participation des les excédents de liquidation.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 30 juin 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en novembre 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100.000 (cent mille) actions comme suit:

1.- Monsieur Ivan Pictet	49.999 actions A
	50.000 actions B
2.- PICTET & Cie, GENEVE	1 action
Total:	100.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de CHF 10.000.000,- (dix millions de francs suisses) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à soixante-dix mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:
 - a) Monsieur Ivan Pictet, Associé de PICTET & Cie, GENEVE, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève (Suisse), 29, boulevard Georges Favon.
 - b) Monsieur Claude Demole, Associé de PICTET & Cie, GENEVE, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève (Suisse), 29, boulevard Georges Favon.
 - c) Monsieur Jacques De Saussure, Associé de PICTET & Cie, GENEVE, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève (Suisse), 29, boulevard Georges Favon.
 - d) Monsieur Nicolas Pictet, Associé de PICTET & Cie, GENEVE, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève (Suisse), 29, boulevard Georges Favon.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

- Et aussitôt les administrateurs prédésignés se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité, ont pris la décision suivante:
Sont nommés délégués à la gestion journalière:
- M. Daniel Wanner, Group Managing Director, demeurant professionnellement à 29, boulevard Georges Favon, CH 1204 - Genève.
 - M. Philippe Liniger, Directeur, demeurant professionnellement à 29, boulevard Georges Favon, CH 1204-Genève.
 - M. Christian Gellerstad, Group Managing Director, demeurant professionnellement à 1, boulevard Royal, L2449 Luxembourg.
 - M. Patrick Schott, Directeur-adjoint, demeurant professionnellement à 1, boulevard Royal, L 2449 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Schott, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 47, case 4. – Reçu 63.787,71 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 18 juillet 2006.

J. Elvinger.

(083164.3/211/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

AIRCOTECH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 8A, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 86.938.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2002, assemblée tenue de façon extraordinaire en date du 7 octobre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée Général nomme Monsieur Kristiaan Wauters, domicilié à B-3080 Tervuren, Mechelsestraat, 60 en tant qu'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2007, statuant sur les comptes annuels de 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 24 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083801.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

FINANCIERE ST. VINCENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.577.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(082920.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

MULTI MEDIA DISTRIBUTION, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.460.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Signature.

(082955.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

AD CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.361.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083016.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

ALNITAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 117.017.

Extrait des résolutions prisés par les Associés en date du 24 juillet 2006

Les Associés ont décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Umberto Ottaviani, né le 2 juillet 1975 à Seravezza (Italie), ayant son adresse professionnelle au Via Gaetano Negri 10, I-20120 Milan (Italie).

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérants A:

- Monsieur Kendall Young, né le 9 novembre 1960 en Californie (Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (United States of America);
- Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (Luxembourg);
- Monsieur Alessandro di Cresce, né le 5 avril 1968 à Codogno (Italie), ayant son adresse professionnelle au Via dei Giardini 4, I-20121 Milan (Italie);

Gérants B:

- Monsieur Umberto Ottaviani, né le 2 juillet 1975 à Seravezza (Italie), ayant son adresse professionnelle au Via Gaetano Negri 10, I-20120 Milan (Italie);
- Monsieur Francesco Moglia, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Luxembourg);
- Monsieur Laurent Forget, né le 22 juin 1972 à Amiens (France), ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Luxembourg).

MERCURIA SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083741.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 81.464.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(083033.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 81.464.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 du Groupe SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A. enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02301, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(083035.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

UNION & WILL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.266.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour UNION & WILL HOLDING S.A.

Signature

(083067.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

SOCIETE DE GESTION AMPERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.340.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 11 juillet 2005

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Ermes Tonsi, Administrateur de sociétés, demeurant au 40, avenue Praille, CH-1227 Carouge (Geneve), de Monsieur Maurice Turrettini, Administrateur de sociétés, demeurant rue de Hesse - C.P. 5715, CH-1221 Geneve 11 et de Monsieur Mario Pia, Administrateur de sociétés, demeurant au 49, Corso Matteotti, I-10121 Turin sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE DE GESTION AMPERA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083587.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

COMPAGNIA FINANZIARIA E MERCANTILE - COFIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.251.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour COMPAGNIA FINANZIARIA E MERCANTILE - COFIME HOLDING S.A.

Signature

(083070.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

F1 NAPIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.318.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour F1 NAPIER S.A.

Signature

(083073.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

KONCERTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.715.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour KONCERTO S.A.

Signature

(083075.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

GLOBAL CAPITAL CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.874.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour GLOBAL CAPITAL CORPORATION HOLDING S.A.

Signature

(083079.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

F2 NAPIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.319.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour F2 NAPIER S.A.

Signature

(083082.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

UBS ISLAMIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.301.

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée UBS ISLAMIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, 291, route d'Arlon, constituée par acte du notaire soussigné en date du 16 septembre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 38.839, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le soussigné, le 23 décembre 2005, publiés au Mémorial C de 2006, page 13.653.

L'Assemblée est présidée par Mme Norma Christmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Le président désigne comme secrétaire M. Andreas Trappendreher, employé privé, demeurant à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

L'Assemblée désigne comme scrutateur M. Andreas Trappendreher, employé privé, demeurant à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées des procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre de jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Änderung des Artikels 20 der Satzung:

«Das Geschäftsjahr der Verwaltungsgesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.»

II. Que les 5.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé aux lieu et date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: N. Christman, A. Trappendreher, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, vol. 28CS, fol. 101, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

J. Delvaux.

(086189.3/208/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

ASHMORE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R. C. Luxembourg B 90.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03467, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Signature.

(085924.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

ITAL-RENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 81.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00947, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et a Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour ITAL-RENT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(083122.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

LUX MARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 101.956.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(083126.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

UBS MEDIUM TERM BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.302.

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée UBS MEDIUM TERM BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, 291, route d'Arlon,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 16 septembre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 38.842, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le soussigné, le 23 décembre 2005, publiés au Mémorial C de 2006, page 13.713.

L'Assemblée est présidée par Mme Norma Christmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Le président désigne comme secrétaire M. Andreas Trappendreher, employé privé, demeurant à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

L'Assemblée désigne comme scrutateur M. Andreas Trappendreher, employé privé, demeurant à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées des procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre de jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Änderung des Artikels 20 der Satzung:

«Das Geschäftsjahr der Verwaltungsgesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.»

II. Que les 43.679 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé aux lieu et date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: N. Christman, A. Trappendreher, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 1, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

J. Delvaux.

(086191.3/208/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 70.910.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert - Comptable Réviseur d'Entreprise

Signature

(083129.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

GUMMI-ROLLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ehlerange.

R. C. Luxembourg B 19.929.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert - Comptable Réviseur d'Entreprise

Signature

(083131.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

EAGLEMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 93.251.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 1^{er} janvier 2006

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 1^{er} janvier 2006, les actionnaires ont décidé:

- de transférer le siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse actuelle: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté, à L-1371 Luxembourg, 31 Val Ste Croix.

Pour mention et publication

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083273.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

UBS MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.303.

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée UBS MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, 291, route d'Arlon,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 16 septembre 1998, publié au Mémorial C de 1998, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le soussigné, le 23 décembre 2005, publiés au Mémorial C de 2006, page 13.672.

L'Assemblée est présidée par Mme Norma Christmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Le président désigne comme secrétaire M. Andreas Trappendreher, employé privé, demeurant à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

L'Assemblée désigne comme scrutateur M. Andreas Trappendreher, employé privé, demeurant à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées des procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre de jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Änderung des Artikels 20 der Satzung:

«Das Geschäftsjahr der Verwaltungsgesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.»

II. Que les 32.720 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé aux lieu et date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: N. Christman, A. Trappendreher, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 1, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

J. Delvaux.

(086192.3/208/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R. C. Luxembourg B 99.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03468, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Signature.

(085928.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

XAVIER MEYRIGNE-CE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.186.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006 réf. LSO-BT00019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(083134.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

SOGELIFE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.390.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT00691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour SOGELIFE INVESTMENT FUND SICAV

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signature

(083224.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.104.875,-
Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 83.132.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mars 2006

En date du 1^{er} mars 2006, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 4a, rue Henri Schnadt, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

KBW LUXEMBOURG HOLDINGS 2, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083439.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

LUXOR AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.256.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 9 mai 2006 à 10 heures

Il résulte d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., tenue à Luxembourg en date du 9 mai 2006 à 10 heures que:

Les associés prennent acte de la démission de Bertrand Weiss en qualité de gérant et ceci avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Décident de nommer pour une durée indéterminée en remplacement de Bertrand Weiss, Olivier Kuchly, domicilié professionnellement 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et ceci avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Pour la société LUXOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085697.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

90462

AIRCOTECH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 8A, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 86.938.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue au siège social de la société en date du 15 février 2006 à 18 heures

Résolution 1^{ère}

L'Assemblée précise les pouvoirs de signature prévus à l'article 10 de la façon suivante: la société sera en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celles de l'administrateur délégué Monsieur Nico Geeraerts.

En cas d'engagement de la société tel que stipulé à l'article 10 des statuts, ainsi qu'en cas de délégation de pouvoirs à un tiers, la signature de Monsieur Geeraerts nommé administrateur-délégué sera également obligatoirement requise.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 18 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083802.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

UBS SHORT TERM INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.305.

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée UBS SHORT TERM INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, 291, route d'Arlon,

constituée par acte du notaire Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 4379, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le soussigné le 23 décembre 2005, publiés au Mémorial C de 2006, page 16.322.

L'Assemblée est présidée par Mme Norma Christmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Le président désigne comme secrétaire M. Andreas Trappendreher, employé privé, demeurant à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

L'Assemblée désigne comme scrutateur M. Andreas Trappendreher, employé privé, demeurant à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées des procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre de jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Änderung des Artikels 20 der Satzung:

«Das Geschäftsjahr der Verwaltungsgesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.»

II. Que les 9.758 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé aux lieu et date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: N. Christman, A. Trappendreher, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 1, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

J. Delvaux.

(086195.3/208/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

EXTRALICIUS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 117.944.

L'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

- Les 100 parts sociales détenues par INSTITUT FUR ANGEWANDTE BETRIEBSWIRTSCHAFT HOLDING AG (RC B 61.845) avec adresse 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg sont cédées à EXTRALICIUS LIMITED, une société de droit chypriote enregistrée sous le numéro 177.528 avec siège social au 29A Annis Komnini street PC 1061 Nicosia Cyprus.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083842.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

GARAGE TOUSSAINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6840 Machtum, 3, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 21.444.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085629.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

DEXIA PARTICIPATION LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 95.732.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 12 mai 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Dirk Bruneel comme administrateur.

Les mandats de Messieurs Jean-Noël Lequeue et Olivier van Herstraeten ont été reconduits pour une durée d'une année.

Monsieur Michel Buyschaert est nommé par l'assemblée générale ordinaire avec effet au 12 mai 2006.

Suite à ces décisions, le Conseil d'administration de DEXIA PARTICIPATION LUXEMBOURG se compose comme suit:

Jean-Noel Lequeue, Administrateur;

Olivier Van Herstraeten, Administrateur;

Michel Buyschaert, 1, Square de Meeûs, B-1000 Bruxelles, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

DEXIA PARTICIPATION LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085922.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

90464

ZENDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 56.102.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085631.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

SALEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 110.883.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085632.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

PERLIGENCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
H. R. Luxemburg B 12.585.

Im Jahre zweitausendsechs, den dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Holdinggesellschaft PERLIGENCE S.A. mit Sitz in L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung EURAFRICA HOLDINGS S.A., gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Lucien Schuman, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 6. Dezember 1974, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 22 vom 7. Februar 1975 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter Nummer B 12.585. Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäss Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 28. März 2002, wovon ein Auszug im Mémorial C, Nummer 243 vom 1. März 2004, veröffentlicht wurden.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Luxemburg,

welcher Frau Nathalie Schoppach, licenciée en droit, wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Luc Braun, diplômé en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem instrumentierenden Notar unterschrieben.

Die, von dem vertretenen Gesellschafter ausgestellte Vollmacht wird ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert beigegeben um mit derselben formalisiert zu werden.

II.- Da sämtliche viertausend (4.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von hundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hin-fällig. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- 1) Verzicht der Gesellschaft auf das Statut einer Holdinggesellschaft.
- 2) Abänderung von Artikel 1 der Satzung wie folgt:

«**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung PERLIGENCE S.A.»

- 3) Abänderung des Gesellschaftszweckes und somit Abänderung von Artikel 4 der Satzung wie folgt:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form in anderen in- und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, sowie die Veräusserung durch Verkauf, Tausch oder sonstwie von Wertpapieren, Schuldverschreibungen, Schuldscheinen, Bankscheinen und anderen Sicherheiten aller Art, der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung und die Verwaltung ihres Geschäftsbereiches.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und an der Förderung jedes Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und verbundene Unternehmen durch Gewährung von Darlehen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von finanzieller, mobiliarer und immobilärer, kommerzieller und industrieller Transaktion ausüben, die ihr nützlich erscheint für die Vollendung und die Förderung ihres Gesellschaftszwecks.»

4) Abänderung von Artikel 16 der Satzung durch Streichung des folgenden Textes: «sowie des Gesetzes vom einunddreißigsten Juli neunzehnhundertneunundzwanzig über die Holdinggesellschaften.»

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt auf das Statut einer Holdinggesellschaft zu verzichten.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 1 der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung PERLICENCE S.A.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und somit von Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form in anderen in- und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder sonstige, sowie die Veräußerung durch Verkauf, Tausch oder sonstige von Wertpapieren, Schuldverschreibungen, Schuldscheinen, Bankscheinen und anderen Sicherheiten aller Art, der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung und die Verwaltung ihres Geschäftsbereiches.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und an der Förderung jedes Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und verbundene Unternehmen durch Gewährung von Darlehen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von finanzieller, mobiliarer und immobilärer, kommerzieller und industrieller Transaktion ausüben, die ihr nützlich erscheint für die Vollendung und die Förderung ihres Gesellschaftszwecks.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 16 der Satzung abzuändern durch Streichung des folgenden Textes: «sowie des Gesetzes vom einunddreißigsten Juli neunzehnhundertneunundzwanzig über die Holdinggesellschaften.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 4. August 2006.

P. Frieders.

(086217.3/212/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

PERLICENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 12.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4 août 2006.

P. Frieders.

(086219.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.940.

Statuts coordonnés rectificatifs, remplaçant ceux déposés au R.C.S. en date du 19 juillet 2006, déposés registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2006.

J.-J. Wagner

Notaire

(085702.3/239/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

CARLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 54.515.

L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CARLIX S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 54.515, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 328 du 8 juillet 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Abandon du statut de société holding.

2) Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

3) Suppression de la valeur nominale des actions.

4) Conversion du capital social de francs suisses en euros au taux de change de CHF 1,5713 pour EUR 1,- et fixation du capital à EUR 159.104,-.

5) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 896,- pour le porter de son montant actuel de EUR 159.104,- à EUR 160.000,- par incorporation de réserves disponibles sans émission d'actions nouvelles.

6) Modification subséquente de l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les deux mille cinq cents (2.500) actions, représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille francs suisses (250.000,- CHF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des deux mille cinq cents (2.500) actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de francs suisses (CHF) en euros (EUR) au taux de change d'un virgule cinq mille sept cent treize francs suisses (1,5713 CHF) pour un euro (1,- EUR) et de fixer le capital social à cent cinquante-neuf mille cent quatre euros (159.104,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent quatre-vingt-seize euros (896,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-neuf mille cent quatre euros (159.104,- EUR) à cent soixante mille euros (160.000,- EUR) par incorporation au capital social de réserves disponibles à due concurrence, sans émission d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence de réserves disponibles à concurrence de huit cent quatre-vingt-seize euros (896,- EUR) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, moyennant production d'une situation intérimaire au 30 septembre 2005.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à approximativement 1.400,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 60, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

P. Frieders.

(086278.3/212/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

CARLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 54.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

P. Frieders.

(086279.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

FLUNOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 110.709.

Extrait de la résolution prise par le gérant de la Société, datée du 3 juillet 2006

Le gérant de la Société a décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Le gérant de la Société fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085743.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

CITCO C&T HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 117.395.

—
Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance tenu le 3 juillet 2006

Le siège social de la Société est transféré au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085708.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. FULCRUM, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 52.765.

—
Le siège social de la Société est transféré au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085712.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 44.870.

—
L'an deux mille six, le onze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, ci-après la «Société», constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Association C numéro 455 du 5 octobre 1993.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné, en date du 12 février 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 399 du 14 avril 2004.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement du siège social pour le transférer à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse à compter du 1^{er} août 2006.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 200.000,- EUR par incorporation des résultats reportés pour le porter ainsi de son montant actuel de 125.000,- EUR (cent vingt-cinq mille euros) à 325.000,- EUR (trois cent vingt-cinq mille euros).

3. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. «L'objet de la Société est la constitution, l'administration, la gestion et le conseil de fonds communs de placement et de sociétés d'investissements constitués selon les lois luxembourgeoises du 30 mars 1988 et du 20 décembre 2002 relatives aux organismes de placement collectif (les «Fonds»), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant les parts de copropriété indivise ou d'actionariat dans ces Fonds.

La Société peut assumer toute activité liée à la gestion, l'administration et la promotion des Fonds.

La Société agira également, à titre accessoire, comme distributeur des parts de fonds commun de placement et des actions des sociétés d'investissements constituées selon les mêmes lois dont elle assure la gestion.

La Société pourra enfin, soit directement, soit au travers de succursales ou de filiales, constituées au Luxembourg ou à l'étranger, exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet et à l'administration de ses propres actifs à titre accessoire, en restant toutefois dans les limites du chapitre 13 à l'exclusion de l'article 77 (3) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

4. Modification des articles 5, 9, 11, 13 et 19 des statuts de la Société.

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège de la Société au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Le transfert de siège social sera effectif à compter du 1^{er} août 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation des résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) au montant de EUR 325.000,- (trois cent vingt-cinq mille euros).

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence des bénéfices reportés suffisants, par un bilan au 31 décembre 2005, et par les minutes de l'assemblée générale qui s'est tenue le 3 juillet 2006 dont une copie restera annexée aux présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la constitution, l'administration, la gestion et le conseil de fonds communs de placement et de sociétés d'investissements constitués selon les lois luxembourgeoises du 30 mars 1988 et du 20 décembre 2002 relatives aux organismes de placement collectif (les «Fonds»), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant les parts de copropriété indivise ou d'actionariat dans ces Fonds.

La Société peut assumer toute activité liée à la gestion, l'administration et la promotion des Fonds.

La Société agira également, à titre accessoire, comme distributeur des parts de fonds commun de placement et des actions des sociétés d'investissements constituées selon les mêmes lois dont elle assure la gestion.

La Société pourra enfin, soit directement, soit au travers de succursales ou de filiales, constituées au Luxembourg ou à l'étranger, exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet et à l'administration de ses propres actifs à titre accessoire, en restant toutefois dans les limites du chapitre 13 à l'exclusion de l'article 77 (3) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à EUR 325.000,- (trois cent vingt-cinq mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur, entièrement libérées.»

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société qui est ainsi remplacé par le texte suivant:

«La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.»

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les deux derniers paragraphes de l'article 11 des statuts de la Société qui sont remplacés par le texte suivant:

«Tout ce que la loi ou les présents statuts ne réservent pas à l'Assemblée Générale des actionnaires est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déclarer le paiement d'acomptes sur dividendes sous les conditions stipulées dans l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications.»

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui est ainsi remplacé par le texte suivant:

«La surveillance des opérations de la Société et de sa situation financière est confiée à un réviseur d'entreprises, révocable, actionnaire ou non, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le réviseur d'entreprises est rééligible.»

L'assemblée générale des actionnaires décide finalement de modifier l'article 19 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives et de la loi du 20 décembre 2002.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 1.700,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance à 12.00 heures.

Dont acte, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, E. Reveillaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

J. Elvinger.

(086830.3/211/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

LEMNIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 44.870.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43412 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

J. Elvinger.

(086832.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

XERIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 53.547.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 21 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de XERIAL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085721.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

RESOLUTION HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 111.811.

Extrait de la résolution prise par les gérants/le gérant de la Société, datée du 3 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen;

- M. Alan Botfield.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085745.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

COMMANDITE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 71.946.

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée COMMANDITE FINANCIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, avec siège social à Luxembourg, 4, rue de la Grève, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 71.946,

constituée sous la dénomination de EUROPEAN WEB par acte reçu par le notaire Delvaux en date du 20 septembre 1999, publiée au Mémorial C de 1999, page 45.295.

Les statuts de la société ainsi que la dénomination actuelle ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire Delvaux en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C de 2006, page 52.409.

Le capital social souscrit de la société est fixé à deux millions six cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 2.682.000) représenté par deux cent soixante-huit mille deux cents (268.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par M. Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 268.200 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs une indemnité ou des jetons de présence à inscrire au compte des frais généraux. Les rémunérations et indemnités des administrateurs, directeurs et fondés de pouvoirs, sont fixées par l'Assemblée.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocable par elle.

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs une indemnité ou des jetons de présence à inscrire au compte des frais généraux. Les rémunérations et indemnités des administrateurs, directeurs et fondés de pouvoirs, sont fixées par l'Assemblée.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. La Rocca, G. Tucci, S. Demeo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, vol. 154S, fol. 93, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2006.

J. Delvaux.

(087392.2/208/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

COMMANDITE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 71.946.

Statuts coordonnés en date du 1^{er} août 2006, suite à un acte n° 450 par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(087395.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

BUDAPEST REAL ESTATE INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.696.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique qui a eu lieu à Luxembourg le 12 juin 2006

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société, ORCO PROPERTY GROUP, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 44.996.

Troisième résolution

Les avoirs restants de la Société seront remis aux actionnaires au prorata de leur participation, après déduction des frais à la charge de la Société survenant après sa liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour BUDAPEST REAL ESTATE INVESTORS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(085764.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

KLECK 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 70, route Principale.

R. C. Luxembourg B 118.767.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1) IMMO SOLUTIONS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village, RCS Luxembourg B 100.589,

ici représentée par ses deux gérants Messieurs Arsène Gouber, demeurant à Schoenfels et Alexandre Teixeira Da Graca, demeurant à Consdorf.

2) Monsieur Marc Trierweiler, employé privé, demeurant à L-7450 Lintgen, 70, route Principale, né à Luxembourg, le 20 décembre 1953.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales qui ne soient pas spécialement réglementées, ainsi que toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de KLECK 2, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Lintgen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente mille Euros (EUR 30.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents Euros (EUR 300,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et Libération

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1) IMMO SOLUTIONS, S.à r.l., prénommée: cinquante et une parts sociales	51
2) Monsieur Marc Trierweiler, prénommé: quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 30.000,- (trente mille Euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

Gérant technique:

- IMMO SOLUTIONS, S.à r.l., prénommée.

Gérant administratif:

- Monsieur Marc Trierweiler, prénommé.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

2) Les gérants pourront nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et détermineront leurs pouvoirs.

3) Le siège social de la société est fixé à L-7450 Lintgen, 70, route Principale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gouber, A. Teixeira Da Graca, M. Trierweiler et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2006, vol. 437, fol. 87, case 8. – Reçu 300 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(092435.3/242/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

LE VIN QUOTIDIEN, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-5681 Dalheim, 2, Engelsgaass.

R. C. Luxembourg B 109.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 de la Société, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04554, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

LE VIN QUOTIDIEN

Signature

(085736.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

90475

TEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 118.470.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1) La société BPU TRUST COMPANY LIMITED, 44, Esplanade St. Helier, Jersey (Channel Islands), en qualité de Trustee de THE ZOE TRUST, représentée par Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Jersey, le 12 juillet 2006, laquelle procuration restera annexée au présente acte pour être enregistrée en même temps;

2) Madame Gabriele Schneider, préqualifiée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: TEA S.A. société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La société a principalement pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement, et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes, la Société peut également donner les objets immobiliers en location sous quelque forme que ce soit ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prester tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 31.000,00 EUR (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10,00 EUR (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital autorisé est fixé 2.000.000,00 d'euros (un million d'euros) qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur de 10,00 EUR (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie

de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital social, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital social de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, devant impérativement inclure la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^e vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint

le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) THE ZOE TRUST, prénommée	30.990,-	30.990,-	3.099
2) Madame Gabriele Schneider, prénommée	10,-	10,-	1
Total	31.000,-	31.000,-	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,00 EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,00 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la CE e.r., né le 1^{er} juillet 1937 à Echternach (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

- Madame Gabriele Schneider, directrice de sociétés, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, né le 16 février 1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., né le 3 août 1936 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2011.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Schneider, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 21 juillet 2006, vol. 470, fol. 69, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2006.

M. Schaeffer.

(088182.3/5770/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

WILLETTE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 53.155.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 24 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de WILLETTE CORPORATION S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085731.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

MUSKINGHAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 111.210.

Extrait de la résolution prise par le gérant de la Société datée du 3 juillet 2006

Le gérant de la Société a décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Le gérant de la Société fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

V. Ingelbrecht / H.-P. Schut

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085748.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

ELETTRA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.125.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 juillet 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006:

Conseil d'administration:

- MM. Stefano Dolcetta Capuzzo, entrepreneur, demeurant à I-Vicenza, président;
Giovanni Dolcetta Capuzzo, entrepreneur, demeurant à I-Montecchio Maggiore (Vicenza), administrateur;
Gianandrea Rizzieri, avocat, demeurant à I-Padova, administrateur;
Giuseppe Zanetti, conseiller fiscal, demeurant à I-Vicenza, administrateur;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085869.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

RESOLUTION LUXEMBOURG GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 105.481.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société, en date du 3 juillet 2006

L'associé unique de la Société a décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

L'associé unique de la Société fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle de l'administrateur suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

V. Ingelbrecht / H.-P. Schut

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085749.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 105.482.

Extrait de la résolution prise par le gérant de la Société, datée du 3 juillet 2006

Le gérant de la Société a décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet.

Le gérant de la Société fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- RESOLUTION LUXEMBOURG GP S.A.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085751.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

FORTUNE MAGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.127.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juillet 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085879.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

SEBASTIAN, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 6, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 12.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04555, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085754.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

EuroNextra INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.206.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale tenue le 22 mai 2006 au siège social à Luxembourg

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Sandro Pontecorvo, Administrateur, CAAM SGR S.p.A., Piazza Cadorna, 3A, I-20121 Milano, telle qu'elle a été acceptée par le conseil d'administration le 4 août 2005, avec effet au 20 mai 2005 ainsi que de la démission de M. Francesco Robiglio, CAAM SGR S.p.A., Piazza Cadorna, 3A, I-20121 Milano, Administrateur, avec effet au 2 février 2006.

L'assemblée décide de nommer, sous réserve de l'approbation de la CSSF:

- M. Paolo Baessato, BANCA INTESA, Via Romagnosi 5, I-20121 Milano;
- M. Andrea Cecchini, CAAM SGR S.p.A., Piazza Cadorna, 3A, I-20121 Milano;
- M. Guillaume Abel, CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 5, allée Scheffer, L-2520

Luxembourg,

en tant qu'Administrateurs, à compter de ce jour.

Le mandat des autres administrateurs et du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée les renouvelle pour 1 an.

Conseil d'administration:

Clemente Benelli, Administrateur, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Paolo Baessato, Administrateur, BANCA INTESA, Via Romagnosi 5, I-20121 Milano;

Marco Avoledo, Administrateur, CAAM SGR S.p.A., Piazza Cadorna, 3A, I-20121 Milano;

Andrea Cecchini, Administrateur, CAAM SGR S.p.A., Piazza Cadorna, 3A, I-20121 Milano;

Guillaume Abel, Administrateur, CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

EuroNextra INVESTMENT SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085836.3//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.